



Les informations municipales

PERMANENCE DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les 3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 9h à la maison de l'Habitat (22 rue de la Louge à MURET)

Plus d'informations: [Télécharger le fichier «permanences 1er semestre 2018.pptm» \(589 KB\)](#)

PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Madame VIEU et Monsieur LERY conseillers départementaux du canton de Portet-sur-Garonne assureront une permanence en Mairie le **vendredi 16 février de 10h30 à 12h.**

Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 05.34.33.14.23 ou 05.34.33.14.24 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h.



LE BASSIN DE MURET
UNIVERSITÉ DE MURET
UNIVERSITÉ DE MURET
UNIVERSITÉ DE MURET

VOUS PROPOSE DES

**Rencontres
pour
l'orientation**

**Samedi 27 janvier 2015
de 9 h 00 à 12 h 00**

Au lycée Charles de Gaulle à Muret

**Orientation
2018**

**Des échanges
avec les professeurs
pour répondre à :**

- ▣ Les interrogations sur les voies de formation générale, technologique et professionnelle
- ▣ Les questions sur l'orientation au secondaire

UNIVERSITÉ DE MURET
UNIVERSITÉ DE MURET

RENCONTRES POUR L'ORIENTATION 2018

Samedi 27 janvier de 9h à 12h au lycée Charles de Gaulle à Muret.

Comme chaque année, sous la direction du ministère de l'Education Nationale , les établissements publics du bassin de Muret organisent un forum des formations destiné aux élèves sortant de troisième.

Plus de 30 exposants, lycées généraux, technologiques, professionnels et centres de formations seront présents.

2^{ème} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux.



HORAIRES MAIRIE

En raison de la dématérialisation de bon nombre de procédures administratives, **à compter du 1^{er} février 2018, la mairie sera fermée le samedi matin.**

Pour contacter vos conseillers départementaux Mme Annie VIEU/M. Sébastien LERY, appelez au 05.34.33.14.23 ou au 05.34.33.14.24

Pour contacter votre députée, Mme Sandrine MÖRCH, appelez au 06.38.37.39.60 ou au 06.75.14.06.58 ou envoyer un mail à contact@morch.fr

ETOILE MURETAINE

Transport en commun: TISSEO arrive sur la commune **à partir du 8 janvier 2018**

Fiches horaires et guide des transports en commun disponibles en mairie

📎 [Télécharger le fichier «étoile muretaine.pdf» \(359.8 KB\)](#)

Plus d'informations: <https://www.tisseo.fr/info-tiss%C3%A9o/tamtam-devient-tisseo>

CIRCULER A TOULOUSE LORS DES PICS DE POLLUTION

En cas d'épisode de pollution très sévère, le préfet peut mettre en œuvre la **circulation différenciée**: seuls les véhicules dotés **de vignettes Crit'Air 1,2 ou 3** sont autorisés à circuler dans le périmètre délimité par le périphérique toulousain (périphérique exclu)

La vignette est à demander via le site: www.certificat-air.gouv.fr
ou vous pouvez adresser un courrier à **Service de délivrance des certificats qualité air, BP50637-59506 DOUAI Cedex** en joignant le formulaire ci-dessous.📎 [Télécharger le fichier «CQA_Formulaire_demande_courrier.pdf» \(139.4 KB\)](#)

Plus d'informations: www.haute-garonne.gouv.fr

📎 [Télécharger le fichier «dépliant circulation différenciée-4-web.pdf» \(763 KB\)](#)



UNE MAISON DES SOLIDARITES ANNEXE OUVRE A EAUNES

A compter du 14 novembre, un nouvel accueil de proximité vous accompagne pour toutes les questions sociales ou médico-sociales.

La maison des Solidarités annexe est située 7 rue Voltaire à Eaunes.

Téléphone: 05.34.47.04.50

Ouvert tous les matins du mardi au vendredi de 8h30 à 12h

Accueil sans rendez-vous le mercredi matin

[Télécharger le fichier «Maison des solidarités.pdf» \(346.1 KB\)](#)

CARTES GRISES

A partir du 13 octobre, vous ne pourrez plus déposer vos dossiers de demandes de cartes grises en mairie.

Pour **toutes les opérations relatives à un certificat d'immatriculation**, nous vous invitons à consulter le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous pourrez également vous diriger vers un professionnel habilité qui effectuera les opérations pour votre compte. La liste des professionnels figure sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/services-associes/ou-immatriculer-mon-vehicule>

Changement de procédure pour la demande de délivrance des cartes nationales d'identité

A compter du 7 mars 2017, conformément au plan « Préfectures Nouvelle Génération », les demandes de CNI (cartes nationales d'identité) se feront selon les mêmes modalités que les demandes de passeport, dans l'une des 26 communes du département équipée du dispositif de recueil (liste disponible en mairie).

La Mairie de Pins-Justaret ne pourra donc plus recevoir ces demandes à compter de cette date.

[Télécharger le fichier «2017_02_CP_Reforme_PPNG-CNI.pdf» \(668.6 KB\)](#)


